



Commission Régionale Slalom

REGLEMENTS valables du

1^{er} septembre 2009

Au 31 août 2011

COUPE DE LORRAINE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL

CHALLENGE DE PRINTEMPS

Annexes : cahier des charges de l'organisation

LA COUPE DE LORRAINE

La Coupe de Lorraine se déroule sur 3 courses durant les 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'année civile n-1 et est ouverte à tout compétiteur possédant une carte canoë plus. Une manche de la coupe de Lorraine est obligatoirement sélectif régional slalom et entre dans le classement National, donc ouverte aux compétiteurs de l'Inter- région Est, et éventuellement, sur demande aux autres Inter régions.

Ne participent au classement que les athlètes licenciés dans un club lorrain.

La participation à la finale est obligatoire pour être classé.

Les courses prises en compte pour l'établissement du classement final sont la meilleure des deux manches et la finale.

Le classement de la coupe de LORRAINE est le classement à l'issue de la Finale.

Il est établi par addition des points marqués sur les courses de référence (meilleure manche et la finale) comme suit : 1^{er}= 0pt, 2^{ème}= 2pts, 3^{ème}=3pts...

Ex : M1 +finale ou M2+finale.

En cas d'égalité au classement, c'est le nombre de points sur la troisième course qui départage.

Une non-participation ou abandon marque 999 points

CATEGORIES :

Les catégories sont conformes au règlement national

Pour la coupe de LORRAINE : cadet/junior/senior/vétéran de l'année

Les compétiteurs peuvent courir dans différentes embarcations mais doivent s'adapter au programme de la course (en aucun cas les départs seront différés pour doublage d'embarcation)

L'ordre des départs doit être strictement respecté par les compétiteurs. Un retard peut entraîner la non-participation à la manche.

Les ouvreurs et les invités licenciés de la FFCK doivent posséder la pagaie verte eau vive
Les compétiteurs de pays étrangers non licenciés FFCK doivent souscrire un titre carte CANOE OPEN auprès du club organisateur. Ils sont inscrits dans la tranche d'âge correspondant.

Les récompenses sont fournies par le CRCKL

LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE SLALOM

IL est organisé sur les mois de mai ou juin.

Le Championnat Régional est une course unique se déroulant courant 2^{ème} trimestre de l'année civile en cours, permettant de délivrer le titre de Champion Régional dans les catégories Cadets, juniors, seniors et vétérans... (le Championnat Régional est obligatoirement sélectif régional slalom et entre dans le classement National).

Le règlement et le cahier des charges sont identiques à la coupe de lorraine.

Des courses par équipes sont organisées sous la forme de patrouilles. Au moins une manche est prévue en fonction des possibilités de l'organisateur.

Les récompenses sont fournies par le CRCKL.

LE CHALLENGE DU PRINTEMPS

Il est organisé sur les mois de mars, avril ou mai et comporte deux courses organisées sur un week-end.

Le challenge de printemps est régi par les mêmes règles et le même cahier des charges que ceux de la coupe de Lorraine.

Le classement est établi sur le cumul des deux courses (1^{er} : 0 point, 2^{ème} : 2 points etc.)

Les récompenses sont fournies par le club organisateur.

CAHIER DES CHARGES DE L'organisateur

ORGANISATION ET INFORMATION :

Le responsable de l'organisation est le R 1 désigné par le club organisateur. Il doit être précisé lors de l'élaboration du calendrier régional (année n-1).

Les sélections régionales ont pour but de dynamiser l'animation régionale et rentrent dans le processus de l'établissement du classement national slalom. Les différentes courses doivent se dérouler sur des parcours de classe II ou III. Le tracé et l'organisation doivent respecter les directives et les règlements fédéraux.

Les 4 bassins de slalom lorrains sont retenus chaque année et une rotation est établie par la commission régionale pour attribuer les différentes courses.

L'organisateur doit envoyer, **au minimum 1 mois** avant la date de la course, une invitation **à tous les clubs lorrains, au comité régional de lorraine, au Président de la commission régionale de slalom et au CTR.**

L'organisateur doit envoyer au juge arbitre désigné l'invitation ainsi que l'organigramme détaillé de la course.

Une information par voie de presse est souhaitée dans la semaine précédente pour annoncer la manifestation et promouvoir l'image de notre sport.

A l'issue de la manifestation, les résultats définitifs doivent être transmis à chaque club et diffusés par voie de presse.

JUGEMENT :

Un nombre minimal de juges lorrains est nécessaire pour assurer l'organisation. Un quota par club a été défini comme suit en fonction du nombre de compétiteurs:

Epinal: 4 juges – Ancerville Bar le Duc: 4 juges – Metz: 3 juges – Nancy: 3 juges.

Chaque autre club doit fournir 1 juge de porte à partir de 3 compétiteurs inscrits et 2 juges à partir de 12 compétiteurs sur les listes de départ. **Le juge de porte doit être licencié et avoir participé à au moins une formation de juge ou posséder sa carte de juge régional ou national. Le juge de porte doit être non compétiteur dans le groupe dans lequel il va officier.** La non présence d'un juge de porte entraîne une amende forfaitaire de 30 euros à régler sur place au club organisateur. Le non-paiement entraîne la non-participation à la course des compétiteurs.

Une attention toute particulière est apportée par les juges arbitres et R 1 auprès des nouveaux clubs lorrains qui, transitoirement, ne peuvent se conformer à ce règlement (un aménagement de poste est envisagé).

JUGE ARBITRE :

Il est le garant du respect du règlement et du cahier des charges.

Il travaille en étroite collaboration avec l'organisateur.

Les juges arbitres sont proposés par la commission régionale.

Un bilan est fait à l'issue de la compétition avec le R 1 de l'organisation.

Règlements Slalom

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions doivent parvenir par courrier ou par mail, au moins 5 jours avant la course au club organisateur (CLUB, embarcation, sexe, catégorie, nom, prénom, date de naissance, N° de carte canoë+). Un manque d'information ou le non-respect des délais entraîne une majoration de 3 euros par bateau.

Le nom du juge de portes doit être envoyé avec les inscriptions et respecté.

Le montant de l'inscription est fixé à 5 euros par bateaux et par course. (ex : challenge du printemps en deux courses =10 euros d'inscription)

Le paiement des inscriptions doit être fait à l'ordre du club organisateur et doit correspondre exactement au nombre de bateaux inscrits; il doit intervenir au plus tard lors de la confirmation des inscriptions le jour de la course.

Le montant des reversements est réparti de la façon suivante :

- 3 euros au club organisateur
- 2 euros au comité régional de lorraine

Les inscriptions sur place et par téléphone ne sont pas acceptées.

TRACEURS :

Deux traceurs officiels sont requis.

Un traceur du club organisateur auquel sera adjoint un jeune athlète du même club.

Le tracé doit être établi sur papier et fourni au responsable des juges avant la réunion des juges.

PARCOURS :

Le parcours n'est monté que le matin de la course ou la veille au soir (si contraintes horaire...) par le club organisateur sous la responsabilité des deux traceurs désignés. Le parcours doit respecter le cahier des charges défini par la Commission Nationale Slalom et soumis à l'approbation du jury de course (réunissant le R 1, le juge arbitre, les traceurs et un représentant des entraîneurs) à l'issue de l'ouverture.

DEPARTS CHRONOMÉTRAGE GESTION INFORMATIQUE :

Les gestionnaires de ces postes doivent être licenciés FFCK (Carte canoë+).

Une horloge au départ des compétiteurs est nécessaire.

Le chronométrage se fait par cellule (matériel disponible au comité régional)

Des doublages sont prévus quelle que soit la technique choisie. Le juge arbitre désigné par la Commission Régionale Slalom peut placer une personne étrangère à l'organisation dans l'équipe de chronométrage.

La gestion des sélectifs se fait obligatoirement sur le logiciel FFCK, avec la dernière base en vigueur, afin de fournir les points calculés pour le classement.

L'afficheur, mis à disposition par le comité régional, est utilisé systématiquement sur toute compétition de slalom.

RESULTATS :

Les résultats doivent être fournis à l'issue de la compétition :

Au format papier à tous les clubs

Par mail :

-au responsable classement coupe de lorraine, au format Excel : christophedespres@club-internet.fr

-Au comité régional messagerie : lorraine@ffcanoë.asso.fr

-A la commission Nationale slalom responsable classement au format PCE.

Le LOGO du Comité Régional doit obligatoirement apparaître sur les résultats.

Règlements Slalom

FICHE D'inscription :

Une fiche d'inscription sur tableur (Excel ou autre), est préconisée, afin de faciliter la saisie informatique. Doit impérativement y figurer les noms, prénoms, sexe, catégorie d'âge, type d'embarcation et N° de licence. Il est préférable d'établir un listing par club.

INTITULE DE LA MANIFESTATION							
Fiche d'inscription compétition							
Nom du club :				N° du club :			
Comité Régional :				N° du comité régional			
Responsable du club :				N° de tél			
N°	N°Licence	Embarcation	H/D	age	date de naissance	NOM	Prénom
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
JUGES							
	N°Licence	N° Livret	Préférences		NOM	Prénom	
1							
2							
3							
4							